

Attestation employeur

Demande de carte de séjour pluriannuelle - Passeport talent

Employeur :

- Dénomination ou raison sociale :
- N° SIRET :
- Si entreprise innovante (cochez la case correspondant à votre situation) :
 - ☐ Reconnue par un organisme public : N° d'attestation :
 - ☐ Jeune entreprise innovante (article 44 sexies-0 A Code général des impôts)
- Si l'employeur appartient à un groupe ou est un établissement d'une entreprise établie à l'étranger:
Dénomination du groupe ou entreprise à l'étranger :
Site internet :

Déclarant :

- Nom : ELLOUZE - Prénom : Mohamed
- Fonctions exercées au sein de l'entreprise : Président

Futur Salarié :

- Nom : OUNIS - Prénom : Mokhtar
- Sexe : Masculin
- Né le : 08/11/1985 à Midoun - Pays : Tunisie
- Si salarié en mission, date de conclusion du contrat de travail avec l'employeur à l'étranger : / /

Éléments du contrat de travail :

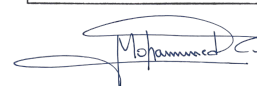
- Emploi occupé : Ingénieur étude et développement
- Qualification : Cadre Convention collective (N°IDCC) : 1486
- Contrat à durée indéterminée : début prévisible le : 06/06/2023
- Contrat à durée déterminée : début prévisible le : / / Fin prévue le : / /
- Salaire brut par mois hors avantage en nature : 5087,2€
- Avantage par mois : 684,56€

L'employeur signataire est informé qu'il doit s'acquitter de la taxe employeur après la délivrance du titre de séjour au salarié (art. L.436-10 et D.436-2 du CESEDA).

Fait à : Paris

Signature du déclarant et cachet de l'entreprise :

Le : 14 / 06 / 2023



J'atteste avoir pris connaissance des sanctions pénales encourues en cas de fausse déclaration sur l'honneur (art. L.8256-1 du code du travail tel qu'il est reproduit ci-dessous) :

Art. L.8256-1 du code du travail : « le fait de se rendre coupable de fraude ou fausse déclaration pour obtenir, faire obtenir ou tenter de faire obtenir à un étranger le titre mentionné à l'article L.8251-1 est puni d'un emprisonnement d'un an et d'une amende de 3000 € ». ».